

# Avis d'appel public à candidatures 1% Artistique

## 1. Objet de la consultation

Dans le cadre de la construction de sa future Maison des arts et de la culture, la commune de Colombier Saugnieu lance un appel à candidatures pour la conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique.

#### 2. Pouvoir adjudicateur

Commune de Colombier Saugnieu 14 rue de la Mairie 69124 COLOMBIER SAUGNIEU

Représentée par Monsieur le Maire, Pierre MARMONIER

## 3. Caractéristiques principales de la construction

La Maison des Arts et de la Culture (« MAC »), accueillera une salle de spectacle pour la chorale et pour les pièces de théâtre, pour les concerts tel que le festival de Jazz qui se déroule chaque début d'année), des salles de musique notamment pour les répétitions d'une association de musique ; la maison des jeunes qui pourra devenir une maison inter-générationnelle, une salle d'arts créatifs, ainsi qu'une médiathèque, comprenant une ludothèque et un fab lab.

Cette maison des arts et de la culture vient s'intégrer, au niveau du hameau de Montcul, dans le pôle associatif et pôle enfance. En effet, se situent à proximité immédiate de la future MAC, l'accueil de loisirs, le restaurant scolaire, le multi-accueil, la salle polyvalente « La Dauphinoise » et le groupe scolaire « Jules Ferry ».

#### 4. Programme de la commande artistique

L'intervention artistique devra s'inscrire dans une démarche d'écriture contemporaine. Pour permettre la plus grande diversité des propositions, aucun type de médium n'est imposé. Il est possible de concevoir l'œuvre pour une intégration dans les espaces intérieurs ou extérieurs du bâtiment. A l'inverse une intervention sur les façades extérieures du bâtiment n'est pas souhaitée, ni sur les vitrages est.

L'intervention artistique pourra notamment être attentive aux préconisations et critères suivants, non exclusifs :

- faciliter un bon niveau d'appropriation par les enfants ;
- répondre à un usage ou une fonction (par exemple, nécessité d'une signalétique d'information indiquant la maison des arts et de la culture dans l'espace public);
- permettre une ouverture sur le monde en invitant les lecteurs à découvrir le lieu (surtout parmi ceux qui ne viennent pas dans une bibliothèque habituellement);
- valoriser l'identité du territoire à travers la toponymie (hameau de Montcul), la topographie (imaginaire lié à la proximité de l'aéroport et de la gare TGV), les événements populaires (Plane'R'Fest);
- établir un lien entre l'entrée principale et la média-ludothèque, tout en préservant une certaine « neutralité » de la galerie.

# 5. Montant de l'enveloppe financière

Le budget affecté à l'obligation du 1% artistique s'élève à 33 496 euros HT (40 300 euros TTC), compris les publicités réalisées dans les journaux spécialisés pour la présente annonce. Cette enveloppe comprend les dépenses liées à la conception et à la réalisation de l'œuvre, son acheminement et son installation, ainsi que les honoraires de l'artiste lauréat et les taxes afférentes.

## 6. Modalité de sélection des projets

- Lancement de l'appel à candidatures : jeudi 17 septembre 2020.
- Date limite de réception des candidatures : jeudi 22 octobre 2020 à 22h00.
- Choix des trois candidats : jeudi 5 novembre 2020 ;
- Réception de l'étude du projet artistique : début février 2021 ;
- Le cas échéant, audition des artistes sélectionnés : février 2021 ;
- Validation du choix de l'artiste par la maîtrise d'ouvrage : février 2021;
- Réalisation de l'œuvre : avant fin d'année 2021.

Une indemnisation forfaitaire sera prévue pour les 2 candidats sélectionnés non retenus, d'un montant de 1 500 € TTC.

# 7. Dossier de candidature et modalités de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement et directement par chaque candidat sur le profil d'acheteur de la commune à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-securises.fr/perso/Colombier-Saugnieu">https://www.marches-securises.fr/perso/Colombier-Saugnieu</a> 69/. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier de consultation comprend :

- L'avis d'appel à candidatures ;
- Le règlement de consultation (R.C.);
- La notice architecturale du projet de Maison des Arts et de la Culture en cours de construction ;
- Le planning de construction ;
- Les plans de la MAC.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les candidats doivent transmettre leur candidature par voie dématérialisée par le biais du profil d'acheteur de la Commune : <a href="https://www.marches-securises.fr/perso/Colombier-Saugnieu">https://www.marches-securises.fr/perso/Colombier-Saugnieu</a> 69/

Date limite de réception des candidatures : Jeudi 22 octobre 2020 à 22h00

Concernant les critères et modalités d'examen des candidatures et du projet, l'ensemble de ces informations sont indiquées au règlement de la consultation téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la Commune.

#### 8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements dans le cadre de la phase de candidatures, vous pouvez contacter :

Cédric COMBIER, responsable achats et affaires juridiques 04.78.32.85.47 ou 06.42.12.95.63 achatspublics@mairie-colombiersaugnieu.fr

Avis d'appel à candidatures 2/2